Commune de SOUSTONS (Landes) Séance du conseil municipal du 29 mars 2023

Feuillet n° Vu, le Maire

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

Date de la convocation : 23 mars 2023

Date d'affichage : 23 mars 2023

<u>Objet</u>

N° 23.03.29.01 - 008 Affectation des résultats

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 29 mars à 19 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Frédérique CHARPENEL (Maire),

<u>Présents</u>: MMES et M. Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Marion GUILLAUD, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE-MORESMAU, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT-MARTIN, Sébastien TEULE.

<u>Absents</u>: MMES et M. Dominique PERRON, Aurélie SOUBESTE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO,

<u>Procurations</u>: Mme Aurélie SOUBESTE donne procuration à M Olivier PEANNE – Mme Elodie MONTERO donne procuration à M. Philippe SAINT-MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Marion GUILLAUD

Après clôture des comptes, conformes aux comptes de gestion de Monsieur le Trésorier,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'affecter les résultats de l'excédent de fonctionnement (E) 2022 de la façon suivante :

Affectation

- a à l'investissement pour assurer le besoin de financement au 31/12/2022
- b pour assurer l'autofinancement de la section d'investissement 2023
- c report à nouveau créditeur en section de fonctionnement 2023
- d déficit antérieur reporté

MAISON DE SANTE

E 16 949,80 €

a b

c 16 949,80 €

• C.S.I.V.

E	161 765,84 €
	70 004 00

a 79 201,08

b

s 82 564,76 €

Commune de SOUSTONS (Landes) Séance du conseil municipal du 29 mars 2023

Feuillet n° Vu, le Maire

• <u>CAMPING</u>

E 648 755,02 €
a 13 073,75 €
b
c 635 681,27 € (Affectation Budget Commune 300 000 €)

• FORET

E 580 929,64 €
a
b
c 580 929,64 € (Affectation Budget Commune 270 000 €)

• <u>COMMUNE</u>

E 3 514 888,80 € a 2 073 583,59 € b c 1 441 305,21 €

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXÉCUTORS APRÈS ENVOI EN SOUS PRÉFECTURE ET PUBLIQUE LE 7/04/2-3 PRÉFUBLIQUE Z

40140

Le Maire,

Soustons, le 30 mars 2023,

Fréderique CHARPENEL.